

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 5 octobre 2020**

**Procès-verbal** de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le cinquième (5<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre deux mille vingt (2020) à 19h30, par voie de conférence téléphonique.

**Sont présents à cette conférence téléphonique :**

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Chacune des personnes mentionnées ci-dessus s'est identifiée individuellement.

Aucun citoyen n'est présent à l'assemblée.

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE**

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris, préside l'assemblée et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal. Il est à noter que la mairesse et le directeur général assistent également à l'assemblée par voie de conférence téléphonique et qu'ils se sont eux aussi identifiés individuellement préalablement à l'ouverture de l'assemblée.

**2020-10-201.2**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel qu'apparaissant ci-dessous, et que le point « AFFAIRES NOUVELLES / VARIA » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Séance régulière du 8 septembre 2020
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
  - 4.1. Ratification des déboursés du 1<sup>er</sup> au 28 septembre 2020 et approbation des comptes du mois
5. CORRESPONDANCES
  - 5.1. Dépôt d'une correspondance reçue de Mme Lauraine Saindon et M. Vianney Deschênes
  - 5.2. Dépôt d'une correspondance reçue de M. Jean-Christophe Dubé
  - 5.3. Dépôt d'une correspondance reçue de l'organisme Sparages
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1. Autorisation pour la tenue de la séance du Conseil municipal à huis clos
  - 6.2. Bibliothèque municipale – Demande d'augmentation du loyer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020

- 6.3. Association des plus beaux villages du Québec – Renouvellement de l'adhésion pour 2020
- 6.4. Résolution de demande au Gouvernement du Québec d'une programmation accès-logis
- 6.5. Tourisme Bas-Saint-Laurent - Renouvellement de l'adhésion annuelle pour 2020-2021
- 6.6. Règlement sur la circulation des véhicules hors route – Dépôt d'un 2<sup>e</sup> projet
- 6.7. Virée de la rue Robichaud - Abrogation et remplacement de la résolution *numéro 2020-08-157.6.9*
- 6.8. Électrification de l'avenue des Étangs – Mandat donné à Laval Ouellet, arpenteur-géomètre, pour la délimitation de l'emprise de la rue
- 6.9. Dépôt des états financiers trimestriels (activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 septembre 2020)
- 6.10. Chubb – Proposition et entente de service pour l'entretien du système d'alarmes incendies au Centre de Loisirs Place Saint-Georges
- 6.11. Embauche de Mme Nancy Bérubé au poste de secrétaire administrative de direction
- 6.12. Quote-part 2021 Transport Vas-Y inc. – Volet Adapté
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1. Service incendie – Rapport du mois de septembre 2020
- 8. TRAVAUX PUBLICS
  - Aucun point à l'ordre du jour
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
  - Aucun point à l'ordre du jour
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 10.1. Permis – Rapport mensuel du mois de septembre 2020
  - 10.2. Les Fleurons du Québec – Dévoilement 15<sup>e</sup> édition (résultats et formations)
  - 10.3. Paiement de la facture due à Mme Jacynthe Lachance et M. Yvon Gilbert pour l'entretien paysager de la Municipalité
- 11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
  - 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de septembre 2020
  - 11.2. Achat d'équipements pour l'installation de deux terrains de Shuffleboard
  - 11.3. Lettrage Michel Labonté – Soumission pour l'achat et l'installation des affiches publicitaires sur les bandes de la patinoire
- 12. FINANCES
  - Aucun point à l'ordre du jour
- 13. AFFAIRES JURIDIQUES
  - Aucun point à l'ordre du jour
- 14. INFORMATIONS
  - 14.1. Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – lundi 9 novembre 2020 à 19h30
- 15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA
  - Aucun point à l'ordre du jour
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2020-10-202.3.1**

#### **3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2020**

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2020 soit adopté en sa forme et teneur.

### **4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

**2020-10-203.4.1**

#### **4.1. Ratification des déboursés du 1<sup>er</sup> au 28 septembre 2020 et approbation des comptes du mois**

Il est proposé par Benoît Thériault

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 septembre 2020 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 219 065,24 \$, et ce, à même le fonds général de la Municipalité;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

## **5. CORRESPONDANCES**

### **5.1. Dépôt d'une correspondance reçue de Mme Lauraine Saindon et M. Vianney Deschênes**

Une correspondance reçue de la part de Mme Lauraine Saindon et M. Vianney Deschênes, le 14 septembre 2020, est déposée aux membres du Conseil municipal afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance.

### **5.2. Dépôt d'une correspondance reçue de M. Jean-Christophe Dubé**

Une correspondance reçue de la part de M. Jean-Christophe Dubé, le 21 septembre 2020, est déposée aux membres du Conseil municipal afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance.

### **5.3. Dépôt d'une correspondance reçue de l'organisme Sparages**

Une correspondance reçue de la part de l'organisme Sparages, le 20 septembre 2020, est déposée aux membres du Conseil municipal afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance.

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2020-10-204.6.1**

### **6.1. Autorisation pour la tenue de la séance du Conseil municipal à huis clos**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 et jusqu'au 10 juin 2020 par le décret 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret

numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020 et jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que l'arrêté numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 prévoit que toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de conférence téléphonique;

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de conférence téléphonique.

**2020-10-205.6.2**

**6.2. Bibliothèque municipale – Demande d'augmentation du loyer à compter du 1er octobre 2020**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité de Cacouna et la Fabrique de Cacouna le 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT que ce protocole d'entente est venu établir les modalités de location de la sacristie de l'église à la Municipalité de Cacouna afin que cette dernière puisse y loger la Bibliothèque municipale Émile-Nelligan;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 8 de ce protocole, il a été convenu que celui-ci aurait effet entre les parties pour une période de huit (8) ans et dix (10) mois;

CONSIDÉRANT que l'article 9 stipule que le prix du loyer doit être indexé une fois par année selon l'indice des prix à la consommation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a bel et bien procédé à l'indexation prévue pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Cacouna a adopté, le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020, la résolution numéro 20200901-12b afin d'augmenter le montant du loyer de la Municipalité d'un montant de seize dollars (16,00 \$) par mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020;

Il est proposé par Danielle Gagné  
et résolu à la majorité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna refuse l'augmentation du loyer de la Bibliothèque municipale demandée par la Fabrique de Cacouna;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna continuera de payer le montant du loyer tel qu'il a été établi dans le protocole d'entente intervenu entre les parties le 14 juin 2016;

QUE M. Benoît Thériault, conseiller au siège numéro 4 de la Municipalité de Cacouna, déclare qu'il a des intérêts auprès de la Fabrique de Cacouna et qu'il se retire de la présente décision.

**2020-10-206.6.3**

**6.3. Association des plus beaux villages du Québec – Renouvellement de l'adhésion pour 2020**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite renouveler son adhésion à l'Association des plus beaux villages du Québec pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la Municipalité à cette association permet d'accentuer sa visibilité auprès du tourisme et des différents visiteurs de celle-ci;

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna renouvelle son adhésion à l'Association des plus beaux villages du Québec pour l'année 2020;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture numéro 2020-003 au montant de 1 518,75 \$, incluant les taxes applicables, due à l'Association des plus beaux villages du Québec;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-haut, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**2020-10-207.6.4**

**6.4. Résolution de demande au Gouvernement du Québec d'une programmation accès-logis**

CONSIDÉRANT que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

CONSIDÉRANT que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

CONSIDÉRANT que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

CONSIDÉRANT que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna transmette une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

#### **2020-10-208.6.5**

#### **6.5. Tourisme Bas-Saint-Laurent - Renouvellement de l'adhésion annuelle pour 2020-2021**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite renouveler son adhésion à l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent pour les années 2020-2021;

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la Municipalité à cette association lui permet de bénéficier de nombreux services et avantages offerts par cette dernière;

CONSIDÉRANT que l'adhésion des municipalités à cette association permet de contribuer à l'essor de l'industrie du tourisme de notre région;

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de procéder au renouvellement de son adhésion auprès de l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent, et ce, pour les années 2020-2021;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture numéro 31138 au montant de 329,98 \$, incluant les taxes applicables, due à l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-haut, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

#### **6.6. Règlement sur la circulation des véhicules hors route – Dépôt d'un 2e projet**

Lors de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Cacouna s'étant tenu le 6 juillet 2020, Mme Francine Côté, conseillère au siège numéro 3, a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance serait soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 111-20 sur la circulation des véhicules hors route* sur le territoire de la Municipalité de Cacouna.

Un premier projet de règlement avait fait l'objet d'un dépôt lors de cette même rencontre.

Or, puisque de nouvelles négociations sont intervenues entre la Municipalité, le Club de VTT L'Est-Quad et le Club de motoneige Les Déserteurs, le directeur général procède au dépôt d'un second projet de règlement afin que les membres du Conseil municipal et la population puissent en prendre connaissance.

Ce deuxième projet de règlement est présenté séance tenante et disponible pour consultation via le site web de la Municipalité au [www.cacouna.ca](http://www.cacouna.ca).

2020-10-209.6.7

#### **6.7. Virée de la rue Robichaud - Abrogation et remplacement de la résolution numéro 2020-08-157.6.9**

##### **Préambule :**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-08-157.6.9 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance régulière s'étant tenue le 3 août 2020;

CONSIDÉRANT que la transaction envisagée concerne l'échange de parcelle de terrains, dont l'une constitue un bout de rue appartenant au domaine public de la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT que suite à des échanges intervenus avec le *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH) et afin de s'assurer de la légalité de la transaction, il y a lieu de procéder à une modification de la résolution numéro 2020-08-157.6.9 afin de l'abroger et la remplacer pour qu'elle se lise maintenant comme suit :

##### **Résolution :**

CONSIDÉRANT la demande écrite reçue le 23 septembre 2019 de la part de Mme Sabine Beaulieu et de M. François Pelletier, propriétaires de la résidence située au 465, rue Robichaud à Cacouna;

CONSIDÉRANT que leur propriété est située au bout de la rue Robichaud (à l'extrémité Sud) et qu'il est de la responsabilité de la Municipalité de Cacouna de trouver une façon afin que les véhicules de déneigement et ceux ramassant les ordures puissent tourner sécuritairement une fois rendu au bout de la rue, le tout, sans empiéter sur le terrain appartenant à Mme Beaulieu et M. Pelletier;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un « rond de virée d'essai » mis en place par le passé, mais que celui-ci s'est avéré inefficace compte tenu de l'empatement des véhicules mentionnés ci-avant qui doivent tout de même effectuer une manœuvre de recul afin de pouvoir se retourner;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite permettre aux véhicules de se retourner de façon sécuritaire sans empiéter sur les terrains ne lui appartenant pas;

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de procéder à un échange de parcelles de terrain avec Mme Beaulieu et M. Pelletier, le tout, tel que discuté avec ces derniers et tel qu'illustré sur le plan cadastral réalisé par Frédéric Tremblay, arpenteur-géomètre, et portant le numéro 329 de ses minutes, lequel demeure annexé à la présente résolution;

QUE l'échange de parcelles consistera à transférer la propriété du lot numéro 6 386 334 à Mme Sabine Beaulieu et M. François Pelletier et celle du lot numéro 6 386 332 à la Municipalité de Cacouna;

QUE par l'adoption de la présente résolution, le Conseil municipal autorise le transfert du lot numéro 6 386 334 à Mme Beaulieu et M. Pelletier et retire le caractère de bien public associé à cette parcelle de la rue Robichaud qui ne fera désormais plus partie du domaine public de la Municipalité;

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de verser une contrepartie de deux mille dollars (2 000,00 \$) à Mme Sabine Beaulieu et M. François Pelletier au moment où l'échange des parcelles se fera;

QUE la contrepartie mentionnée ci-dessus est due au fait que la parcelle de terrain qui deviendra propriété de la Municipalité est de plus grande dimension (plus du double de superficie) que celle qui deviendra propriété de Mme Beaulieu et M. Pelletier suite à l'échange;

QUE cette contrepartie au montant de 2 000,00 \$ sera appropriée à même le montant provenant de la vente du lot numéro 6 380 325 à deux contribuables de la Municipalité;

QUE les taxes applicables au transfert du lot numéro 6 386 334 à Mme Beaulieu et M. Pelletier seront entièrement assumées par la Municipalité de Cacouna, sans qu'aucun montant à cet effet ne soit exigé par la Municipalité de la part de Mme Beaulieu et M. Pelletier;

QUE l'ensemble des coûts liés à cette démarche, en l'occurrence les frais de notaire (Me André Lagacé) au montant de 1 500,00 \$ (taxes et frais inclus) et les frais d'arpentage (Parent & Ouellet inc.) au montant de 500,00 \$, plus les taxes applicables pour le piquetage, 500,00 \$ plus les taxes applicables pour l'opération cadastrale et 250,00 \$ (taxes incluses) pour les frais de cadastre, soient assumés par la Municipalité de Cacouna;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés, dès l'adoption des présentes, à effectuer un virement électronique du montant convenu pour la transaction soit la somme de 2 000,00 \$, et ce, du compte courant de la Municipalité de Cacouna (0110143 – Caisse

Desjardins de Viger et Villeray) vers le compte bancaire de Me André Lagacé, Notaire en fidéicommiss, également détenu à la Caisse Desjardins de Viger et Villeray;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna autorise Mme Ghislaine Daris, Mairesse, et M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous les documents légaux nécessaires, dont l'acte notarié à intervenir, pour et au nom de la Municipalité, afin de procéder à l'échange des parcelles de terrains et donner plein effet à la présente résolution.

**2020-10-210.6.8**

**6.8. Électrification de l'avenue des Étangs – Mandat donné à Laval Ouellet, arpenteur-géomètre, pour la délimitation de l'emprise de la rue**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-07-145.10.6 adoptée par les membres du Conseil municipal lors de la séance régulière s'étant tenue le 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que par l'adoption de cette résolution, le Conseil municipal a mandaté Hydro-Québec à procéder à l'électrification de l'avenue des Étangs sur une distance d'environ 500 mètres, et ce, de l'avenue du Port jusqu'à la propriété portant le numéro civique 103;

CONSIDÉRANT qu'avant de débiter les travaux, il est impératif de délimiter l'emprise de l'avenue des Étangs afin de s'assurer du bon positionnement des poteaux à être installés;

CONSIDÉRANT que la délimitation de l'emprise de la rue doit être effectuée par un arpenteur-géomètre compétent à cet effet;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de M. Laval Ouellet, arpenteur-géomètre, pour effectuer ces travaux;

Il est proposé par Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission reçue de M. Laval Ouellet, arpenteur-géomètre, au montant de 1 100,00 \$, plus les taxes applicables, afin de délimiter l'emprise de l'avenue des Étangs;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-haut dès que le mandat aura été complété, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**6.9. Dépôt des états financiers trimestriels (activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 septembre 2020)**

Afin de se conformer aux obligations du *Code municipal*, les états financiers trimestriels comprenant les activités de fonctionnement à des fins fiscales (du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 septembre 2020) et l'état de la situation financière (du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 septembre 2020) sont déposés aux membres du Conseil municipal pour information générale.

2020-10-211.6.10

**6.10. Chubb – Proposition et entente de service pour l'entretien du système d'alarmes incendies au Centre de Loisirs Place Saint-Georges**

CONSIDÉRANT que le Centre de Loisirs Place Saint-Georges est doté d'un réseau d'avertisseurs incendies à la fine pointe de la technologie;

CONSIDÉRANT qu'un tel système doit être entretenu et inspecté par des experts en la matière afin d'être conforme aux lois et règlements en vigueur, tel le *Code National de Prévention des Incendies* (CNPI);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a reçu une proposition de l'entreprise Chubb afin de procéder à l'inspection annuelle de ces équipements;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir de la Municipalité de Cacouna de veiller au bon fonctionnement des équipements se trouvant dans ses immeubles, et ce, afin d'assurer la sécurité de tous les usagers de l'ensemble de ses bâtiments;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la proposition « Platinum » ainsi que l'entente de services reçues de l'entreprise Chubb afin de procéder à l'inspection annuelle du système d'avertisseurs incendies du Centre de Loisirs Place Saint-Georges;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de défrayer les coûts liés à cette entente de service, et ce, pour une période de 5 ans, savoir :

- 849,40 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2020;
- 874,88 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2021;
- 901,21 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2022;
- 928,39 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2023;
- 956,42 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2024;

QUE M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cacouna, l'entente de services (numéro 102763) à intervenir entre la Municipalité et l'entreprise Chubb;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements mentionnés ci-haut au fur et à mesure que les inspections seront complétées et que les rapports auront été reçus en bonne et due forme, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-10-212.6.11

**6.11. Embauche de Mme Nancy Bérubé au poste de secrétaire administrative de direction**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna désire combler le poste de secrétaire administrative de direction depuis déjà quelques mois;

CONSIDÉRANT la candidature reçue de Mme Nancy Bérubé ainsi que les deux entrevues réalisées avec cette dernière;

CONSIDÉRANT que Mme Nancy Bérubé répond à l'ensemble des critères recherchés pour combler ce poste;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède à l'embauche de Mme Nancy Bérubé dès l'adoption de la présente résolution;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'intégrer l'ensemble des conditions de travail négociées dans un contrat de travail à intervenir entre la Municipalité et Mme Bérubé suite à l'adoption de la présente résolution;

QUE Mme Bérubé devra satisfaire à l'ensemble des exigences de la Municipalité pendant sa période de probation de six (6) mois qui débutera dès qu'elle entrera en fonction, selon l'entente entre les parties, et que dans le cas contraire, la Municipalité mettra fin au lien d'emploi au plus tard six (6) mois après l'embauche;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna autorise Mme Ghislaine Daris, Mairesse, et M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir entre Mme Bérubé et la Municipalité afin de donner plein effet à la présente résolution.

**2020-10-213.6.12**

**6.12. Quote-part 2021 Transport Vas-Y inc. – Volet Adapté**

CONSIDÉRANT la communication écrite datée du 30 septembre 2020 reçue de la part de Transport Vas-Y inc. suite à l'approbation de ses prévisions budgétaires pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite continuer d'offrir à sa population les services essentiels de transport collectif et adapté offert par la société Transport Vas-Y inc.;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Municipalité de Cacouna s'élèvera à un montant de 4 591,00 \$ à titre de quote-part pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que la société Transport Vas-Y inc. désire obtenir une résolution de la part du conseil municipal afin de confirmer la participation financière de la Municipalité de Cacouna aux services de transport offerts par la société, le tout conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Il est proposé par Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna confirme sa participation au transport adapté pour l'année 2021;

QUE la Municipalité de Cacouna désigne la MRC de Rivière-du-Loup à titre d'organisme mandataire qui assurera les besoins en représentation, notamment auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le cas échéant;

QUE la Municipalité de Cacouna confirme l'adoption des prévisions budgétaires de la société Transport Vas-Y inc. au montant de 487 470,00 \$ pour l'année 2021;

QUE la Municipalité de Cacouna confirme l'adoption de la tarification au montant de 3,25 \$ par déplacement;

QUE la Municipalité de Cacouna confirme la société Transport Vas-Y inc. comme étant l'organisme délégué qui offrira les services de transport;

QUE la Municipalité de Cacouna confirme et accepte que sa contribution s'élèvera à un montant de 4 591,00 \$ à titre de quote-part pour l'année 2021;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder au paiement de la quote-part mentionnée ci-dessus dès la réception de la facture à cet effet, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1. Service incendie – Rapport du mois de septembre 2020**

Dépôt du rapport du service incendie du mois de septembre 2020 afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point à l'ordre du jour.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point à l'ordre du jour.

## **10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **10.1. Permis – Rapport mensuel du mois de septembre 2020**

Les rapports des statistiques des permis généraux et certificats d'autorisation émis au cours du mois de septembre 2020 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

**2020-10-214.10.2**

### **10.2. Les Fleurons du Québec – Dévoilement 15e édition (résultats et formations)**

CONSIDÉRANT la participation de la Municipalité de Cacouna à la classification 2020 des Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT que les résultats de cette 15<sup>e</sup> édition de classification seront dévoilés lors d'un événement virtuel qui se tiendra le 12 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que plusieurs formations seront également offertes lors de ce même événement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna ainsi que les membres du Comité d'embellissement souhaitent participer à cet événement afin d'améliorer leur connaissances horticoles et d'assister au dévoilement des résultats de la classification en direct;

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède à l'inscription de la Municipalité à cet événement qui se tiendra le 12 novembre prochain;

QUE le Conseil de la Municipalité accepte de défrayer les coûts associés à la participation de la Municipalité à cet événement, soit un montant de 103,48 \$, incluant les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**2020-10-215.10.3**

**10.3. Paiement de la facture due à Mme Jacynthe Lachance et M. Yvon Gilbert pour l'entretien paysager de la Municipalité**

CONSIDÉRANT que l'entretien paysager de la Municipalité de Cacouna était habituellement effectué par l'entreprise L'Union des jardiniers Inc.;

CONSIDÉRANT que cette entreprise n'a pas renouvelé son contrat à cet effet auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'à la demande de la Municipalité, l'entretien paysager au cours de la saison estivale 2020 a été effectué par Mme Jacynthe Lachance et M. Yvon Gilbert;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est extrêmement reconnaissante et satisfaite du travail de qualité effectué par Mme Lachance et M. Gilbert;

Il est proposé par Benoît Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité procède au paiement de la facture due à Mme Jacynthe Lachance et M. Yvon Gilbert au montant de 1 000,00 \$ pour le travail d'entretien paysager effectué tout au long de la saison estivale;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de septembre 2020**

Le rapport des activités des Loisirs Kakou du mois de septembre 2020 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

**2020-10-216.11.2**

### **11.2. Achat d'équipements pour l'installation de deux terrains de Shuffleboard**

CONSIDÉRANT que suite à plusieurs demandes reçues, la Municipalité de Cacouna souhaite procéder à l'achat et l'installation de deux terrains de Shuffleboard à l'intérieur de la Salle Paroissiale;

CONSIDÉRANT que cette activité devient de plus en plus populaire tant pour les plus jeunes que pour nos aînés;

CONSIDÉRANT que la conception de la Salle Paroissiale constitue l'endroit idéal pour installer les terrains nécessaires à la pratique de cette activité;

CONSIDÉRANT que l'installation sera effectuée à l'interne par M. Cédric Soucy, technicien en loisirs et culture;

Il est proposé par Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède à l'achat des équipements suivants qui permettront de pratiquer le Shuffleboard et de mettre en place deux terrains à cet effet dans la Salle Paroissiale :

- Deux ensembles de jeu de palets au montant de 159,95 \$ chacun, plus les taxes applicables;
- Une barre de cire pour disques au montant de 10,95 \$, plus les taxes applicables;
- Un dérouleur de ruban à plancher au montant de 74,95 \$, plus les taxes applicables;
- Dix rubans adhésifs à plancher au montant de 3,95 \$ chacun, plus les taxes applicables;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les frais de transports des équipements au montant de 20,00 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements mentionnés ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**2020-10-217.11.3**

**11.3. Letrage Michel Labonté – Soumission pour l'achat et l'installation des affiches publicitaires sur les bandes de la patinoire**

CONSIDÉRANT que la construction de la patinoire située à l'arrière du Centre de Loisirs Place Saint-Georges a été rendue possible grâce à la participation de plusieurs partenaires financiers;

CONSIDÉRANT que selon l'entente intervenue avec chacun de ces partenaires financiers, il a été convenu que le logo de chacune de ces entreprises serait apposé sur les bandes de la patinoire afin de leur donner une certaine visibilité et promouvoir leur participation au projet;

CONSIDÉRANT que la construction de la patinoire est maintenant terminée et qu'il est impératif de procéder le plus rapidement possible à l'installation des affiches publicitaires avant l'arrivée de la saison hivernale;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Letrage Michel Labonté pour l'achat et l'installation de 36 affiches publicitaires autocollantes;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission reçue de l'entreprise Letrage Michel Labonté (numéro 20-131-A) au montant de 6 614,28 \$, incluant les taxes applicables, et ce, pour l'achat et l'installation de 36 affiches publicitaires sur les bandes de la patinoire;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionnés ci-dessus dès que les travaux auront été complétés, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

## 12. FINANCES

Aucun point à l'ordre du jour.

## 13. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun point à l'ordre du jour.

## 14. INFORMATIONS

### **14.1. Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – lundi 9 novembre 2020 à 19h30**

## 15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

## 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-10-218.17.1

### **17.1. Clôture de l'assemblée**

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 20h15 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Je, Ghislaine Daris, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 paragraphe 2 du *Code municipal*.

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Daris  
Mairesse

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Daris  
Mairesse

(Signé)

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Félix Bérubé, notaire  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

\*\*\*\*\*